



La Lettre de Saint Florent

« LEX ORANDI, LEX CREDENDI »

3. Les abus d'un adage

Pie XI observe à juste titre dans l'encyclique **Quas primas** que « *les solennités annuelles des fêtes liturgiques sont bien plus efficaces que tous les documents, même les plus graves, du magistère ecclésiastique pour pénétrer le peuple des vérités de la foi et l'élever ainsi aux joies de la vie intérieure* ». Pourquoi cela ? Parce que les fêtes liturgiques concernent tous les fidèles, chaque année et à perpétuité, en touchant à la fois leur intelligence et leur cœur.

Cette conviction est partagée par les ennemis de l'Église, lesquels ont constamment essayé de manipuler la liturgie pour égarer les âmes. Loin de manifester la foi de l'Église et de s'en inspirer, la liturgie procède alors de l'erreur et y incline. L'adage « *lex orandi, lex credendi* » est certes invoqué, mais pour subvertir la foi et le culte. Pie XII a été très attentif à ce péril qu'il décelait dans le Mouvement liturgique d'après-guerre.

LA VIGILANCE DE PIE XII

A l'heure de définir le dogme de l'Assomption, le pape en souligne l'enracinement dans l'Écriture, dans les monuments de piété et dans la liturgie. A ce propos, le pontife note que « *la liturgie catholique n'engendre pas la foi catholique, mais en est plutôt la conséquence* » (Constitution apostolique **Munificentissimus Deus**, 1^{er} novembre 1950, n° 20). Ce disant, Pie XII met en évidence une priorité de nature énoncée par le Christ et rappelée par saint Paul.

Le jour de l'Ascension, le Christ a confié à ses apôtres trois missions : enseigner toutes les nations, les baptiser au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprendre à garder tout ce qu'Il leur a commandé (Mt 28, 19-20). Avant même de sanctifier les âmes par l'administration des sacrements et de paître les brebis du troupeau, les apôtres sont invités à prêcher les vérités divinement révélées. L'Apôtre ne dit pas autre chose aux Corinthiens : « *Le Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais prêcher* » (1 Cor 1, 17).

Si la doctrine jouit d'une priorité de nature sur le culte, rien d'étonnant à ce que Pie XII flétrisse ceux qui font fi de cet ordre :

« *Nous avons jugé devoir mettre en exacte lumière [...] l'erreur de ceux qui ont considéré la liturgie comme une sorte d'expérience des vérités à retenir comme de foi ; de façon que si une doctrine avait produit, par le moyen des rites liturgiques, des fruits de piété et de sanctification, l'Église l'approuverait, et qu'elle la réprouverait dans le cas contraire. D'où proviendrait l'axiome : "Lex orandi,*

Mai 2022

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 06 27 52 04 69

Sommaire

« Lex orandi,
lex credendi » (3) p. 1
Charles de Foucauld p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 293

lex credendi — La règle de la prière est la règle de la croyance”. » (Encyclique **Mediator Dei**, 20 novembre 1947)

La liturgie n'est pas un banc d'essai où de nouvelles doctrines sont expérimentées pour évaluer, le cas échéant, les fruits de piété et sainteté qu'elles produisent. L'organisation du culte catholique montre l'inanité de ce modernisme liturgique que même **Pascendi** n'avait pas relevé :

« *Le culte qui est rendu par [l'Église] au Dieu très saint est, comme le dit de façon expressive saint Augustin, une profession continue de foi catholique et un exercice d'espérance et de charité : “Fide, spe, caritate colendum Deum” (Enchiridion. ch. 3), affirme-t-il. Dans la liturgie sacrée, nous professons la foi catholique expressément et ouvertement, non seulement par la célébration des mystères, l'accomplissement du sacrifice, l'administration des sacrements, mais aussi en récitant ou chantant le “Symbole” de la foi, qui est comme la marque distinctive des chrétiens, et de même en lisant les autres textes, et surtout les Saintes Écritures inspirées par l'Esprit-Saint. Toute la liturgie donc contient la foi catholique, en tant qu'elle atteste publiquement la foi de l'Église.* »

L'HÉRÉSIE ANTILITURGIQUE

La subversion de la foi par le biais de la liturgie n'est propre ni au XX^e siècle ni au modernisme. Dans ses **Institutions liturgiques** (1840-1851) centrées sur les rapports de la liturgie avec la foi et l'unité de l'Église, Dom Guéranger décrit ce qu'il appelle l'hérésie antiliturgique (lib. 1, ch. 14).

Il y expose minutieusement comment la liturgie catholique a été mutilée par les protestants afin que le culte ne vienne pas contredire les nouveautés des réformateurs :

- la haine de la Tradition dans les formules du culte divin est à l'origine de tout,
- les formules de style ecclésiastique sont alors remplacées par des lectures de l'Écriture sainte,
- comme l'Écriture ne se plie pas toujours aux élucubrations des novateurs, ceux-ci élaborent de nouvelles formulations,
- le désir de revenir systématiquement à l'antiquité se traduit paradoxalement par l'apparition de formules nouvelles « qui ne datent que de la veille, qui sont incontestablement humaines, puisque celui qui les a rédigées vit encore »,
- le culte est expurgé des cérémonies et des formules qui désignent explicitement des réalités mystérieuses,
- l'onction propre aux formules façonnées par un long usage fait cruellement défaut aux compositions de facture récente,

- les saints, qui font office de médiateurs entre l'âme et Dieu, sont exclus d'un culte centré sur Dieu seul,

- la langue latine, qui habille les mystères et entretient l'unité de l'Église, est remplacée par la langue vulgaire dans le service divin,

- la prière liturgique est réduite à la portion congrue dans sa composante extérieure,

- tout ce que les papes ont institué est impitoyablement abrogé,

- la mission du ministre du culte n'est plus l'effet d'une consécration définitive mais d'une désignation temporaire,

- l'autorité en matière de dogme, de morale, de sacrements et de culte est retirée au pape et transférée aux princes séculiers.

DE LA SUBVERSION À L'INVALIDITÉ

Outre ses effets pour la foi, la manipulation de la liturgie peut avoir de graves conséquences sur la validité des sacrements.

La foi du ministre n'est certes pas nécessaire à la validité du rite sacramentel, mais l'« intention de faire ce que fait l'Église » doit être présente au minimum dans le rite que le ministre utilise. Il arrive que ce ne soit pas le cas. Le rite devient alors inefficace et le sacrement invalide.

Le cas le plus fameux est celui des ordinations anglicanes déclarées invalides au terme d'un minutieux examen, diligenté par Léon XIII :

« *Ne sachant que trop la relation nécessaire qui existe entre la foi et le culte, entre la loi de croyance et la loi de prière, [les auteurs de l'Ordinal anglican] ont grandement défiguré l'ensemble de la liturgie conformément aux doctrines erronées des novateurs, sous prétexte de la ramener à sa forme primitive. Aussi, dans tout l'Ordinal, non seulement il n'est fait aucune mention expresse du sacrifice, de la consécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice, mais encore les moindres traces de ces institutions, qui subsistaient encore dans les prières du rite catholique en partie conservées, ont été supprimées et effacées avec le soin signalé plus haut.* » (Lettre **Apostolicæ curæ**, 13 septembre 1896)

Plus récemment, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a déclaré invalides les baptêmes conférés par la « Christengemeinschaft » de Rudolf Steiner, « The New Church » d'Emanuel Swedenborg et l'« Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours » (décisions du 9 mars 1991, 20 novembre 1992 et 5 juin 2001). Par ailleurs, plusieurs formules baptismales utilisées de-ci de-là ont été déclarées nulles (décisions du 1^{er} février 2008 et du 6 août 2020).

Abbé François KNITTEL

CHARLES DE FOUCAULD

Le 15 mai prochain, à Rome, Charles de Foucauld sera canonisé. Cet événement, espéré depuis 1927, date où commença le procès informatif sur la vie, les vertus et la renommée de sainteté du serviteur de Dieu, est l'occasion d'évoquer cet humble imitateur de Jésus, qui manifesta au monde l'amour de Dieu pour les hommes.

Un enfant de Dieu perdu et retrouvé

Né le 15 septembre 1858 à Strasbourg et baptisé à Saint-Pierre-le-Jeune, Charles Eugène de Foucauld de Pontbriand est orphelin à six ans. Élevé avec sa sœur Marie par son grand-père maternel qui s'installe à Nancy après l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne (1871), Charles reçoit une formation religieuse qui le mène à la première communion (1872), mais peu après, il devient agnostique et demeure « douze ans sans nier et sans rien croire, désespérant de la vérité, ne croyant même pas en Dieu ». En 1876, il entre à Saint-Cyr. Sous-lieutenant de cavalerie, il se fait remarquer par son indiscipline et ses frasques. Il dilapide sa fortune et s'affiche avec des femmes de mauvaise vie.

Après avoir quitté l'armée (1882), Charles mène une exploration périlleuse au Maroc (1883-1884) qui lui vaut l'estime des géographes. Ce séjour de onze mois en pays musulman le bouleverse et le ramène à la question de Dieu. Plus tard, il avouera : « *La vue de cette foi, de ces âmes vivant dans la continuelle présence de Dieu, m'a fait entrevoir quelque chose de plus grand et de plus vrai que les occupations mondaines* ».

Encouragé par sa cousine Marie de Bondy qu'il retrouve à Paris, Charles se réconcilie avec Dieu à l'âge de 28 ans. La scène se passe en octobre 1886 en l'église Saint-Augustin : alors que le jeune homme demande à l'abbé Henri Huvelin de l'instruire, le prêtre l'invite à se confesser d'abord, ce qu'il fait. Avec le recul, Charles reconnaîtra que ce moment fut décisif : « *Aussitôt que je crus qu'il y avait un Dieu, je compris que je ne pouvais faire autrement que de ne vivre que pour lui : ma vocation religieuse date de la même heure que ma foi* ».

De l'amour de Jésus à l'amour des âmes

Réalisant un pèlerinage en Terre sainte, Charles médite sur la Sainte-Famille et découvre les secrets de la vie cachée de Jésus à Nazareth. Désirant occuper « la dernière place », Charles de Foucauld entre à la Trappe. Il passe sept années sous le nom de frère Marie-Albéric à Notre-Dame-des-Neiges en Ardèche, puis à Akbès en Syrie. Mais son cœur aspire à une vie plus radicale.

En 1897, Charles est dispensé de ses vœux et se retire à Nazareth où il vit en ermite près du couvent des Clarisses. Sa devise est « Jésus Charité », son emblème un cœur surmonté de la Croix. Charles rédige la règle des petits frères qui prône « l'universelle et fraternelle charité ». Le mystère de la visitation qui nourrit sa prière l'oriente vers l'apostolat. A l'image de Marie qui porte Jésus à Élisabeth et permet la sanctification de Jean-Baptiste, Charles désire être l'instrument du Sauveur.

Ordonné prêtre le 9 juin 1901 au Grand Séminaire de Viviers, Charles se sent appelé aussitôt « *à aller aux brebis perdues, aux âmes les plus abandonnées, afin d'accomplir envers elles le devoir de l'amour* ».

L'évangélisation des musulmans

Souhaitant rejoindre dès que possible le Maroc, Charles s'établit dans le Sahara algérien à Beni-Abbès. Accessible à chacun, il veut que « *tous les habitants, chrétiens, musulmans, juifs et idolâtres* » le regardent « *comme leur frère, le frère universel* ». S'il accueille les pauvres, les soldats et les voyageurs, il consacre aussi de longues heures à la prière devant le Saint-Sacrement. Le mur de sa chapelle est orné d'un grand Sacré-Cœur qui embrasse tous les hommes. Il attend que des « *petits frères du Sacré-Cœur de Jésus* » le rejoignent et espère l'arrivée de « *petites sœurs* », mais personne ne vient. De même son projet d'aller au Maroc ne se réalise pas.

Le Père de Foucauld prie pour la conversion des musulmans. Le 30 juin 1903, il note dans son journal : « *Que chacun de nous offre au Sacré-Cœur prières et pénitences pour la conversion des musulmans [...], que chacun soit non seulement un bon exemple, mais un divin exemple perpétuel, un autre Christ : alors la grâce descendra, l'ignorance disparaîtra, la bonne volonté naîtra, Jésus règnera* ».

En 1904, Charles poursuit sa route vers le sud et s'installe chez les Touaregs à Tamanrasset (1905), dans un village d'une vingtaine de huttes où il est le seul Européen. Charles apprend la langue du pays et réalise un travail remarqué sur le dialecte du Hoggar. En 1908, très affaibli, il croit sa dernière heure arrivée, mais il est sauvé par des Touaregs. En 1909, il se rend à Paris pour présenter les statuts de son Union de laïcs. En 1911, il séjourne cinq mois à l'Assekrem.

Attentif au développement humain et spirituel des populations, le Père de Foucauld dispose ses frères à recevoir l'Évangile, en gagnant leur amitié, comme il l'a écrit à l'académicien René Bazin (1916) : « *Inspirer une confiance absolue en notre véracité, en la droiture de notre caractère, et en notre instruction supérieure, donner une idée de notre religion par notre bonté et nos vertus, être en relations affectueuses avec autant d'âmes qu'on le peut [...], c'est notre premier devoir : ce n'est qu'après l'avoir bien rempli, assez longtemps, qu'on peut faire du bien* ».

Le soir du 1^{er} décembre 1916, à Tamanrasset Charles est saisi par des pillards, ligoté puis tué. Il meurt dans la solitude comme son « *Modèle unique* ».

Le « *petit frère de Jésus* » résume son idéal dans ces lignes écrites en 1902 à un ami : « *Quiconque aime veut imiter. C'est le secret de ma vie : j'ai perdu mon cœur pour ce Jésus de Nazareth crucifié il y a 1900 ans et je passe ma vie à chercher à L'imiter autant que le peut ma faiblesse* ».

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE MAI 2022		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
10h15	09h30	Di 01	SAINT JOSEPH ARTISAN , mémoire	08h30	07h45/09h45
		Lu 02	St Athanase, E. & D.	08h00	
		Ma 03	De la férie, mémoire	07h30	
		Me 04	Ste Monique, Vv.	07h30	
07h15		Je 05	St Pie V, P. & C.	07h30	
18h15	17h00	Ve 06	De la férie	07h30	
11h00	10h30	Sa 07	St Stanislas, E. & M.	10h00	
10h15	09h30	Di 08	SOLENNITÉ DE SAINTE JEANNE D'ARC	08h30	07h45/09h45
		Lu 09	St Grégoire de Nazianze, E. & D.	08h00	
		Ma 10	St Antonin, E. & C., mémoire	07h30	
		Me 11	SAINTS PHILIPPE ET JACQUES APÔTRES	07h30	
		Je 12	Sts Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace, Mm	07h30	
		Ve 13	St Robert Bellarmin, E. & D.	07h30	
		Sa 14	De la Ste Vierge, mémoire	08h00	
10h15	09h30	Di 15	4^e DIMANCHE APRÈS PÂQUES	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 16	St Adelphe, E. & C., mémoire	08h00	
07h15		Ma 17	St Pascal Baylon, C.	07h30	
18h15	17h45	Me 18	St Venant, M.	07h30	
07h15		Je 19	St Pierre Célestin P. & C., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Ve 20	St Bernardin de Sienne, C.	07h30	
		Sa 21	De la Ste Vierge au samedi	08h00	
10h15	09h30	Di 22	5^e DIMANCHE APRÈS PÂQUES	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 23	De la férie	08h00	
07h15		Ma 24	De la férie	07h30	
18h15	17h45	Me 25	VIGILE DE L'ASCENSION , mémoire	07h30	
10h15	09h30	Je 26	ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Ve 27	St Bède le Vénérable, C. & D., mémoire	07h30	
11h00	10h30	Sa 28	St Augustin de Cantorbéry, E. & C.	08h00	
10h15	09h30	Di 29	DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 30	SAINTE JEANNE D'ARC , V., mémoire	08h00	
07h15		Ma 31	MARIE REINE , mémoire	07h30	

Dates à retenir :

- Pèlerinage de Chartres : samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 juin
- 75^e anniversaire de L'Etoile du Matin : dimanche 26 juin
- Université d'été de la Fraternité : du 11 au 15 août à l'École Saint-Michel (près de Châteauroux)

Carnet paroissial :

- Jeanne Bouhans, née le 23 février à Schiltigheim, baptisée le 26 février au Mullerhof
- Foucauld Le Camus, né le 26 février à Strasbourg, baptisé le 5 mars à Strasbourg
- Jean-Philippe Bolis et Bernadette Rodriguez ont été unis par les liens du mariage le 12 mars à Urmatt
- Alexandre Metz a reçu les seconds ordres mineurs le samedi 2 avril à Écône

Activités à Strasbourg :

- Chorale grégorienne : le dimanche à 9h30
- Chorale polyphonique : se renseigner
- Catéchisme : mercredi 4, 11, 18 et 25 mai à 15h30
- Quête pour les séminaires : 1^{er} mai
- Cercle St-Pie X : lundi 23 mai à 19h30
- Vêpres et Salut : dimanche 22 mai à 17h15

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Quête pour les séminaires : 1^{er} mai
- Croisade Eucharistique : dimanche 1^{er} mai à 9h45
- Vêpres et Salut : dimanche 15 mai à 16h45
- Cercle St-Pie X : vendredi 27 mai à 19h30 à La Broque